

## PAIEMENT DE LA COTISATION 2025/2026

**IMPORTANT :** Merci de noter que toute inscription est définitive et correspond à une adhésion à une association Loi 1901 et non au paiement de prestations. Toute demande de remboursement devra être justifiée (certificat médical, mutation professionnelle, déménagement) et donnera lieu à une retenue forfaitaire de 50€.

Le paiement de la cotisation doit être effectué au moment de l'inscription pour valider celle-ci.

- Via COMITI : paiement en 1, 2, ou 3 fois par CB, Apple PAY, prélèvement

Pour les autres modes de paiement, nous écrire à [contact@snversailles.fr](mailto:contact@snversailles.fr) pour finaliser l'inscription :

- Par chèque à l'ordre de « SNV » (1 ou plusieurs chèques, en mettant la date d'encaissement souhaitée au dos du chèque, le premier étant obligatoirement encaissé le 30/09/2025)
- Par coupons ANCV ou Sport ANCV
- Par ANCV CONNECT
- Par virement
- Possibilité d'utiliser les codes PASS+ / PASS SPORT / LABAZ : les montants associés seront remboursés après encaissement des aides moyennant des frais de gestion

Les chèques et coupons ANCV/Sport ANCV sont à déposer à l'accueil de la piscine de Satory sous enveloppe fermée avec le nom de l'adhérent, ou à adresser par courrier à SNV – 7, rue Léon Gatin – 78000 Versailles.